



ETUDIER AUX USA

# Devenir enseignant

CENTRE EDUCATIONUSA  
COMMISSION FRANCO-  
AMERICAINE FULBRIGHT FRANCE



# TABLE DES MATIÈRES

1

ENSEIGNER DANS LE SYSTÈME PRIMAIRE ET  
SECONDAIRE

2

ENSEIGNER DANS LE SYSTÈME  
UNIVERSITAIRE

3

ENSEIGNER LE FLE -FRANÇAIS LANGUE  
ÉTRANGÈRE

4

PROGRAMMES D'ÉCHANGE

5

QUEL VISA ?

6

NOUS CONTACTER



Il n'y a pas de Ministère de l'Éducation nationale aux États-Unis. Le système éducatif américain est totalement décentralisé.

Chaque état est responsable de sa politique d'enseignement et du recrutement des enseignants. Les professeurs américains de l'enseignement primaire et secondaire public doivent être certifiés par le "Board of Education" de l'état où ils souhaitent enseigner. Les conditions pour obtenir cette certification varient d'un état à un autre.

Les étrangers qui souhaitent enseigner dans le système public américain doivent s'adresser au "State Board of Education" de l'état ou des états susceptibles de les intéresser pour s'informer des conditions liées à leur statut de non-américain. Certains états exigent la nationalité américaine tandis que d'autres peuvent accorder des licences d'exercice temporaires aux étrangers sous certaines conditions.

### Coordonnées des 50 Departments of Education.

Le minimum exigé pour être certifié est l'obtention du titre universitaire de Bachelor (BA, BS) - programme de 4 ans - et la justification d'une formation pédagogique. Les candidats qui ont obtenu un Master of Education (MEd) ont plus de chances d'être recrutés.

Si vous avez obtenu votre diplôme en dehors des États-Unis, il faudra sans doute faire évaluer vos titres et diplômes par le biais d'un service d'évaluation privé dont les coordonnées vous seront communiquées par le "state board of education".

Les moyens de recrutement des enseignants varient selon les états. Beaucoup d'entre eux bénéficient d'un bureau de placement mais souvent ce sont les districts scolaires de chaque comté (« county ») qui se chargent du recrutement des enseignants ou les écoles elles-mêmes.

Les enseignants étrangers doivent donc s'adresser directement au responsable du district scolaire ou écrire directement aux écoles. Il est possible d'obtenir les adresses des écoles publiques ou privées en ligne sur le site du [National Center for Education Statistics](#) ou en se procurant le "Job Search Handbook for Educators" sur le site l'[AAEE](#) (American Association for Employment in Education) qui donne des conseils sur les recherches d'emplois.

Les conditions et les exigences pour être recruté dans l'enseignement privé, primaire et secondaire, sont différentes. Les enseignants intéressés doivent contacter directement les écoles privées. La liste des écoles privées se trouve également sur le site du [National Center for Education Statistics](#)



Le corps professoral est composé de :

- Professors : Professeurs d'université
- Associate Professors : Maîtres de conférences
- Assistant Professors : chargés de cours
- Instructors / Teaching Assistants : Assistants (souvent des doctorants)

Posséder un doctorat (Ph.D.) est nécessaire pour enseigner à l'université. Un Ph.D. exige en général 4 à 7 années d'études supérieures après le bachelor's degree (B.A., B.S.).

Il est aussi possible lorsqu'on est diplômé d'un Master's ou si l'on est en fin de thèse de doctorat d'obtenir des contrats d'enseignant à temps partiel ou temporaires dans des universités ou d'enseigner dans des Community Colleges. Ces postes sont très recherchés et difficiles à obtenir.

Les professeurs d'université étrangers souhaitant enseigner aux États-Unis doivent contacter directement leurs homologues américains dans leur spécialité ou écrire aux associations professionnelles dans leur domaine. Les contrats de travail sont en général de courte durée n'excédant pas 3 années. Le professeur invité ("visiting scholar" ou "visiting professor") bénéficie du statut d'"Exchange Visitor" (visa J1) qui lui permet d'obtenir un contrat de travail temporaire. Les démarches sont effectuées directement par l'établissement universitaire d'accueil.

Vous trouverez plus d'informations sur le métier de professeurs d'université aux États-Unis en consultant le site du [Bureau of Labour Statistics](#) (Department of Labour) qui vous permettra de mieux comprendre la formation et la certification des enseignants au niveau universitaire.



Pour devenir enseignant de français aux États-Unis, il faut généralement suivre plusieurs étapes, qui peuvent varier légèrement selon l'État où vous souhaitez enseigner.

Voici les grandes lignes du parcours :

## 1. Avoir le bon niveau d'études

- Bachelor of Arts ou Bachelor of Science (ou équivalent) ; si vous faites vos études en France, un diplôme de niveau licence (Bac +3) en français, lettres modernes, ou LLCE anglais avec mention FLE est généralement requis au minimum.
- Master (souvent préférable) : si vous faites vos études aux États-Unis, un Master of Arts in French ou un MEd sera requis. En France, un Master FLE est préférable.
- Pour enseigner à l'université, il vaut mieux partir après un Master ou l'agrégation par exemple, pour faire un PhD aux États-Unis.

## 2. Obtenir une certification d'enseignant aux États-Unis

- Comme indiqué dans les chapitres précédents, chaque État a son propre "Department of Education" et ses propres exigences.
- Pour l'enseignement dans une école publique, il faut obtenir une certification d'enseignement (teaching license).
- Cela implique souvent :
  - Passer des examens (généralement des tests de compétences générales + test de langue française). Exemple : Le test Praxis est souvent requis pour enseigner une langue étrangère dans certains États.
  - Suivre un programme de formation pédagogique si vous n'avez pas déjà un diplôme d'enseignement de type MEd.
- Les titulaires d'un CAPES ou d'une agrégation qui obtiennent un poste peuvent demander leur détachement administratif auprès de l'Ambassade de France aux États-Unis.

## 3. Pour les non-Américains : visa de travail ou programme d'échange

Si vous n'avez pas la nationalité américaine ou la résidence permanente, vous aurez besoin :

- D'un H-1B (visa de travail), pour cela il faut que votre employeur pétitionne pour vous auprès des services d'immigration. Voir le chapitre sur les visas ci-après.
- Ou de passer par un programme d'échange par le biais du visa J1 (voir liste de programmes d'échange ci-après).

Dans quels types de structure pouvez-vous travailler :

- Dans les écoles publiques ou privées.
- Dans les écoles d'immersion en français (type "French Dual Language Programs").
- Dans les alliances françaises, universités ou écoles internationales.

💡 Astuce : Les États où la demande est plus forte (ex : Texas, Louisiane, Utah) recrutent souvent plus facilement des enseignants de français, surtout pour les écoles d'immersion.

- Vous pouvez aussi partir après l'agrégation ou le Doctorat français pour enseigner dans une université sur invitation d'une faculté américaine (visa J1).

A savoir:

- Être conscient de la compétition : il existe beaucoup de professeurs américains spécialistes de l'enseignement du français et de la littérature française.
- Être conscient que la langue française n'est pas une langue fréquemment enseignée contrairement à l'espagnol.



## SOURCES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

### **Pour enseigner en école primaire ou secondaire :**

[TEACH](#) (a 501(c)(3) nonprofit organization, founded by the U.S.

Department of Education, with a mission to help people consider teaching and enter the profession).

[American Federation of Teachers](#)

[National Association for the Education of Young Children](#)

Liste de programmes de formations des enseignants et informations sur la certification :

[Council for the Accreditation of Educator Preparation](#)

[National Board for Professional Teaching Standards](#)

[Council for Professional Recognition](#)

### **Pour enseigner au niveau universitaire :**

Il existe des associations professionnelles liées à un domaine de spécialité grâce auxquelles vous pouvez trouver des informations sur les postes

d'enseignants au niveau universitaire. Par exemple la [MLA \(Modern Language Association\)](#) pour les professeurs de langues vivantes.

Des publications spécialisées tel que [The Chronicle of Higher Education](#) ou encore [Inside Higher Ed](#) peuvent également être utiles.

### **Pour des informations sur la formation de professeurs de l'enseignement supérieur :**

[Council of Graduate Schools](#)

[Association for Career and Technical Education](#)

### **Pour enseigner le FLE:**

[The American Association of Teachers of French](#)

Le programme Fulbright Foreign Language Teaching Assistant (FLTA) – géré par la Commission franco-américaine en France et l'organisme IIE (Institute of International Education) aux États-Unis - est plutôt destiné à des étudiants titulaires au minimum d'une licence ou à des jeunes diplômés ayant reçu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans. Il s'agit d'enseigner le français et d'étudier sur un campus américain. Il ne s'agit en revanche pas d'un vrai emploi et le séjour est limité à un an. [Plus d'informations ici.](#)

N.B.: l'ancien programme "Fulbright Teacher exchange" (échange poste pour poste de professeurs de langues vivantes) n'existe plus depuis 2013.



Amity Institute recherche des enseignants non-américains et notamment français ou francophone dans le cadre d'un programme d'échanges internationaux. Des postes d'enseignants au niveau primaire, secondaire ou d'enseignants de langues étrangères sont proposés. Les professeurs sont recrutés soit par Amity, soit directement par l'école américaine dans laquelle ils enseigneront. Dans ce cas, l'Amity Institute sert de sponsor légal et aide à la délivrance du visa «exchange visitor» J1. Les professeurs sont généralement recrutés pour trois ans et enseignent différentes matières dans leur langue maternelle. Conditions: être professeur certifié et avoir trois ans d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant. Les caractéristiques du candidat doivent également correspondre aux critères de recrutement de l'état américain dans lequel ils enseigneront. [Plus d'informations ici.](#)



Le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL) : afin de maintenir et de développer le français en Louisiane, les différents partenaires du programme CODOFIL organisent, entre autres actions, un programme d'échanges de professeurs avec le soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international, de France Education Internationale (anciennement CIEP) et du ministère de l'éducation nationale. En 2024, 51 enseignants français ont été recrutés dans le cadre de ce programme. L'essentiel des postes est destiné à des professeurs des écoles en immersion. Le programme s'adresse surtout aux enseignants des premier et second degrés du ministère de l'éducation nationale ainsi qu'aux professeurs de français langue étrangère (FLE). [Plus d'informations ici.](#)



# PROGRAMMES D'ÉCHANGE



La Cordell Hull Foundation organise des programmes d'échange de professeurs du primaire et secondaire. Elle assiste les écoles ou les districts scolaires américains à recruter des professeurs étrangers et a reçu l'habilitation du Département d'Etat qui permet de faciliter l'obtention d'un visa d'échange J-1. [Plus d'informations ici.](#)



Le programme Jules Verne - géré par le Ministère de l'Education nationale - permet aux enseignants titulaires du premier et du second degré de l'enseignement public d'exercer dans un établissement étranger pendant une année scolaire. Il entend encourager et soutenir la mobilité des enseignants des filières générales, techniques et technologiques. [Plus d'informations ici.](#)



Participate Learning (anciennement Visiting International Teacher Program) qui recrute des professeurs pour enseigner dans les écoles primaires et secondaires pour un contrat de trois ans. Il ne s'agit pas d'enseigner uniquement les langues étrangères. Les candidats doivent avoir une formation d'enseignant, trois ans d'expérience dans l'enseignement primaire/secondaire, un excellent niveau d'anglais, le permis de conduire et ils doivent s'engager pour au moins deux ans. [Plus d'informations ici.](#)



## Visa de travail H1B

Avant d'entreprendre des démarches pour rechercher un poste, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de l'Ambassade des États-Unis ou des consulats américains sur les conditions d'emploi et la délivrance du visa de travail. Vous pouvez également obtenir des informations sur le site du département d'état [Travel.State.Gov](http://Travel.State.Gov).

Les enseignants étrangers souhaitant travailler aux États-Unis dans l'enseignement primaire ou secondaire privé ou public doivent obtenir l'autorisation du "Department of Labor" ainsi que l'autorisation des Services d'Immigration. Ces deux autorisations ne peuvent être obtenues qu'avec l'aide de l'employeur potentiel qui devra prouver qu'aucun enseignant américain n'est en concurrence pour le poste disponible ou qu'aucun Américain ne possède les qualifications nécessaires pour l'emploi proposé.

## visa d'échange J1

Il s'agit d'un visa de séjour temporaire non-immigrant. Pour obtenir ce visa, les candidats doivent passer un organisme d'échange agréé par le département d'Etat américain (programmes [BridgeUSA](#)). Deux catégories concernent les enseignants :

### **Visa J1 "Teacher" : pour enseigner en école primaire ou secondaire.**

Pour être éligible à ce programme, les enseignants doivent :

- Répondre aux critères de qualification pour enseigner dans les écoles primaires ou secondaires de leur pays de nationalité ou de leur dernier pays de résidence légale (ex. en France être titulaire du CAPES);
- Être en poste en tant qu'enseignant dans leur pays d'origine ou de résidence légale au moment de la candidature, ou :
  - a) avoir récemment (dans les 12 mois précédant la candidature) obtenu un diplôme de niveau supérieur ;
  - b) avoir au moins deux années d'expérience en enseignement à temps plein au cours des huit dernières années ;
- Être titulaire d'un diplôme équivalent à une licence américaine (bachelor's degree), soit dans le domaine de l'éducation, soit dans la matière qu'ils souhaitent enseigner ;
- Avoir au minimum deux ans (24 mois) d'expérience en enseignement ou dans un domaine professionnel connexe ;
- Satisfaire aux exigences de l'État américain dans lequel ils vont enseigner ;



- Venir aux États-Unis dans le but d'enseigner à temps plein en tant qu'enseignant titulaire dans un établissement d'enseignement accrédité du niveau primaire (y compris la maternelle) ou secondaire (les enseignants de maternelle doivent enseigner à temps plein, et uniquement dans le cadre de programmes d'immersion linguistique, dans une école d'accueil accréditée) ;
- Posséder une maîtrise suffisante de la langue anglaise.

La liste complète des organismes et institutions qui peuvent sponsoriser votre visa J1 "Teacher" se trouve sur le site [BridgeUSA](#) (dans le menu "program search" indiquez "Teacher").

### **Visa J1 "Professor" : pour enseigner à l'université.**

Pour participer à ce programme, le professeur doit :

- Ne pas être candidat à un poste menant à la titularisation (tenure track) ;
- Ne pas avoir participé au même programme J1 "professor" au cours des 24 mois précédant la date de début de son nouveau programme ;
- Ne pas avoir participé à un programme avec visa J au cours de tout ou partie des 12 mois précédant la date de début du programme de professeur, sauf s'il remplit l'une des exceptions suivantes :
  - Le participant est actuellement engagé comme "visiting professor" et est en train d'être transféré vers un autre établissement aux États-Unis pour poursuivre son programme J-1 en cours ;
  - La présence physique antérieure du participant aux États-Unis dans le cadre d'un programme J a été inférieure à six mois ;
  - La participation antérieure était dans le cadre d'un programme de chercheur à court terme (short-term scholar).

La liste complète des organismes et institutions qui peuvent sponsoriser votre visa J1 "Professor" se trouve sur le site [BridgeUSA](#) (dans le menu "program search" indiquez "Professor").



# COMMENT NOUS CONTACTER

- Pour une information générale sur les études supérieures aux Etats-Unis : consultez notre site web [fulbright-france.org](http://fulbright-france.org), rubrique “[Étudier aux USA](#)”.
- Pour une information sur les bourses de la Commission franco-américaine : consultez notre site web à la rubrique “[Bourses](#)”.
- Consultez nos tutoriels et vidéos témoignages sur notre page Youtube @ComFulbrightFR
- Abonnez-vous à nos réseaux sociaux :
  - Facebook [@fulbrightfrance](#)
  - Instagram [@franceeducationusa](#) et [@fulbrightfrance](#)
- Abonnez-vous à notre [newsletter mensuelle](#).
- Vous n’avez pas trouvé de réponses à vos questions ?
  - posez-les par le biais de notre [formulaire de contact](#).
  - Participez à nos [sessions d’informations virtuelles](#) (une fois par mois, le lundi à 17h CET, sur Zoom).
  - Pour des conseils personnalisés, [prenez rendez-vous avec notre conseillère](#).

## Mai 2025

Centre EducationUSA Commission franco-américaine Fulbright France 9 rue Chardin, 75016 Paris, France

